

4 NIVEAU DE COUVERTURE

- En application de l'accord du 30/09/2014, vous devez souscrire le régime conventionnel de base ci-dessous. Vous avez également la possibilité d'améliorer les prestations en souscrivant au régime sur-complémentaire. Les ayants droit pris en considération pour le calcul de la cotisation sont ceux à charge au sens de la Sécurité sociale.

Pour la base obligatoire :

RÉGIME DE BASE	ISOLÉ	DUO	FAMILLE
<input type="checkbox"/> Régime général	1,60% PMSS*	2,50% PMSS*	3,80% PMSS*
<input type="checkbox"/> Régime local	1,12% PMSS*	1,75% PMSS*	2,66% PMSS*

Pour le régime sur-complémentaire :

OPTIONS	ISOLÉ	DUO	FAMILLE
<input type="checkbox"/> OPTION 1 Régime général et local	+0,26% PMSS*	+0,37% PMSS*	+0,52% PMSS*
<input type="checkbox"/> OPTION 2 Régime général et local	+0,50% PMSS*	+0,72% PMSS*	+1,01% PMSS*

*PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale – Valeur 2014 = 3 129 €

■ Participation patronale

Quel que soit le régime que vous mettez en place, votre participation employeur est au minimum de 50% de la cotisation.

Autre taux de participation choisi par l'association : %

5 FORMALITÉS

La présente demande d'adhésion doit être retournée auprès de la mutuelle accompagnée d'un état du personnel

Nous vous adresserons :

- Dès réception de ces documents : votre contrat d'adhésion et les bulletins individuels d'adhésion
- Au retour du contrat signé : les notices d'information destinées à vos salariés.

Signature du représentant légal de l'association :

Fait à.....le :

Cachet de l'association

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'association peut demander communication et rectification de toute information la concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage des organismes assureurs et gestionnaires. L'association peut exercer ce droit d'accès et de rectification en s'adressant à Mutex, 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex ou à l'organisme ayant recueilli son adhésion.

6 À RETOURNER À :

.....
.....
.....

Le contrat est coassuré par la Mutuelle Chorum, Adréa Mutuelle, Apréva, Eovi-MCD Mutuelle, Harmonie Mutuelle, Mutuelle Ociane, et Malakoff Médéric Prévoyance organismes présentés dans les conditions générales et la notice d'information.

Mutuelle OCIANE

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
Immatriculée au répertoire Siren sous le numéro 434 243 085
8 Terrasse du Front du Médoc 33054 Bordeaux Cedex.